

# Un progrès significatif pour la branche automobile

Nouvel avenant dans le canton de Vaud et avancement comme prévu de la construction du centre de formation YMECA.



Le centre de formation prévu.

pd/jas. Après des mois de négociations, la section vaudoise de l'UPSA et le syndicat Unia ont convenu d'améliorer les conditions-cadres de la branche des garages, notamment dans le domaine des ateliers mécaniques et du service à la clientèle. Nicolas Leuba, président de la section vaudoise de l'UPSA, et Noé Pelet, du syndicat Unia, sont très satisfaits d'avoir réussi à faire accepter à leurs membres les améliorations convenues par les parties concernées. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau des salaires minimaux pour les membres de l'UPSA a été relevé de 2% à 4% dans le canton de Vaud. De plus, il n'y aura plus de salaire inférieur à 4000 francs. Un grand pas en avant a également pu être négocié en ce qui concerne les vacances : l'avenant prévoit désormais cinq semaines, et même six semaines à partir de 60 ans, pour tous les collaborateurs soumis à la convention collective de travail. « Il s'agit d'une véritable modernisation des conditions-cadres pour notre branche », explique Nicolas Leuba.

Cette nouvelle base constitue le socle d'une réflexion commune en vue d'une révision complète de la convention collective de travail de la branche. Le Conseil d'État vaudois est actuellement saisi d'une demande d'extension de cet accord complémentaire, qui s'applique jusqu'à présent aux membres de l'UPSA, afin de garantir l'égalité de traitement de toutes les parties concernées au sein de la branche et d'éviter ainsi le dumping salarial. Nicolas Leuba déclare : « Nous sommes optimistes quant au fait que le Conseil d'État vaudois, puis le Secrétariat d'État à l'économie SECO, approuveront cet accord complémentaire. Fin juin 2022, il devrait s'appliquer à l'ensemble de la branche des garages et plus seulement aux membres de l'UPSA dans le canton de Vaud. » Par ailleurs, les partenaires sociaux peuvent se réjouir des excellents résultats du fonds de prévoyance des garages vaudois (FP-Garages) en 2021. « C'est ainsi qu'il a été possible, en ces temps difficiles, de verser exceptionnellement, au 31 décembre 2021, un intérêt de 7% sur les avoirs de vieillesse pour les assurés actifs et de verser à tous les retraités une 13<sup>e</sup> et une 14<sup>e</sup> rente à la fin du mois de décembre », a expliqué le président de section.

Par ailleurs, Nicolas Leuba est ravi de l'avancée des travaux du futur centre de formation pour les métiers mécaniques (YMECA à Y-PARC, Yverdon-les-Bains). Jusqu'à présent, tous les délais ont été respectés et les travaux avancent comme prévu. YMECA devrait ainsi pouvoir accueillir près de 1500 apprentis à la rentrée scolaire d'août 2023. <



Fin août, Nicolas Leuba a participé au premier coup de pioche solennel.  
Photos: section UPSA Vaud

La caisse de pensions pour le secteur de la mobilité en Suisse

En raison de la bonne performance de nos placements, nous versons **1% d'intérêt supplémentaire** à nos assuré(e)s sur leurs avoirs de vieillesse pour l'an 2021

Rétroactif au 01.01.2021

CP MOBIL	2%
Taux LPP	1%



**PK MOBIL**  
**CP**

Caisse de pensions MOBIL Tél. +41 (0)31 326 20 19 pkmobil.ch

En route vers un avenir sûr